

DEMANDE DE SUBVENTION

Je soussigné, Mr, ~~Mme, Melle~~⁽¹⁾ : **MEDARD Patrick**

Tél : **06 07 21 38 23**

Adresse : **5 Route de Venerque 31190 GREPIAC**

~~Propriétaire, Syndic~~⁽¹⁾ : **Co Propriétaire**

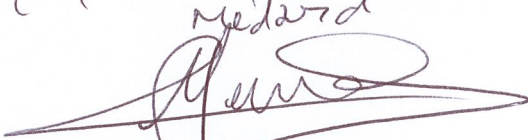
Sollicite de Monsieur le Maire de la Ville de Toulouse

Pour l'immeuble situé n° : **7** rue : **Pargaminières**

L'octroi de la subvention pour le ravalement des façades, en vertu des dispositions adoptées par le Conseil Municipal de Toulouse

J'ai bien pris connaissance et je m'engage à respecter les recommandations des services techniques de la Ville, mentionnées dans l'arrêté de déclaration de travaux et à prévenir obligatoirement de l'ouverture du chantier.

Il est entendu que la subvention sera versée sur présentation des factures après avis favorable de la commission de ravalement des façades qui constatera la conformité des travaux.

*Le propriétaire M. Patrick
Medard*


Date et signature,

Toulouse le 11 juin 2020

**représenté par Emilie Dutrouilh
Architecte DPLG**



PIÈCES A JOINDRE A LA DEMANDE

• POUR LES PROPRIÉTAIRES UNIQUES

- Attestation de propriété récente (moins de 3 mois).

• POUR LES IMMEUBLES EN INDIVISION :

- Attestation de propriété récente (moins de 3 mois).
- Attestation des indivisaires autorisant l'un d'entre eux à percevoir le montant de la subvention.

• POUR LES COPROPRIÉTÉS :

- **Procès verbal** de l'assemblée générale des copropriétaires autorisant les travaux, où figure **obligatoirement** la phrase : « *Le Syndic est autorisé à engager les travaux de ravalement des façades et à percevoir le montant de la subvention Mairie de Toulouse pour le compte de la copropriété* ». A défaut, l'attestation de chaque copropriétaire autorisant le syndic à percevoir le montant de la subvention.
- Liste des noms et adresses des copropriétaires.
- N° SIRET (14 caractères) et code APE ou NAF (5 caractères) du syndic de copropriété.

La Ville de Toulouse, dispose de moyens d'informations destinés au suivi des opérations de ravalement des façades. Conformément à l'article 34 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux Fichiers et aux Libertés, toute personne peut obtenir communication, et le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au Point Information Façades.

DEMANDE DE SUBVENTION

• POUR LES PERSONNES MORALES, POSSÉDANT L'IMMEUBLE EN TOTALITÉ ET AYANT POUR OBJET SOCIAL LA GESTION IMMOBILIÈRE :

- Statuts de la société mis à jour.
- Extrait du registre du commerce et des sociétés récent (moins de 3 mois).
- Liste actualisée des noms et adresses des associés.
- Attestation de propriété (moins de 3 mois).
- Pour les Personnes Morales, autres que les Sociétés Civiles, un certificat sur l'honneur, du représentant légal, certifiant que tous les associés sont des personnes physiques.

• DANS TOUS LES CAS :

- Le présent formulaire « demande de subvention » pour le ravalement, dûment complété, signé.
- Autorisation des travaux. (**Arrêté Ville + Avis ABF**).
- Devis ou factures **signées et tamponnées des entreprises** comportant impérativement les m² de façades.
- R.I.B. ou R.I.P. du compte à créditer.

• DÈS LA FIN DES TRAVAUX :

- Les factures dûment **signées et tamponnées par l'entreprise** et mentionnant les m² de façades et pignons visibles du domaine public sont envoyées, dès la fin des travaux à l'Atelier du Patrimoine et du Renouvellement Urbain de Toulouse Métropole :
 - 6 rue René Leduc, BP 35821, 31505 Toulouse Cedex 5.
 - Tél : 05 61 22 37 45 – Facades@mairie-toulouse.fr
- Liste actualisée des propriétaires au jour de l'achèvement des travaux.

(1) rayer les mentions inutiles